

2021-57

**Décret n° portant nomination du
Trésorier payeur régional de Diourbel**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- VU le décret n° 2020-2193 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et du Budget,

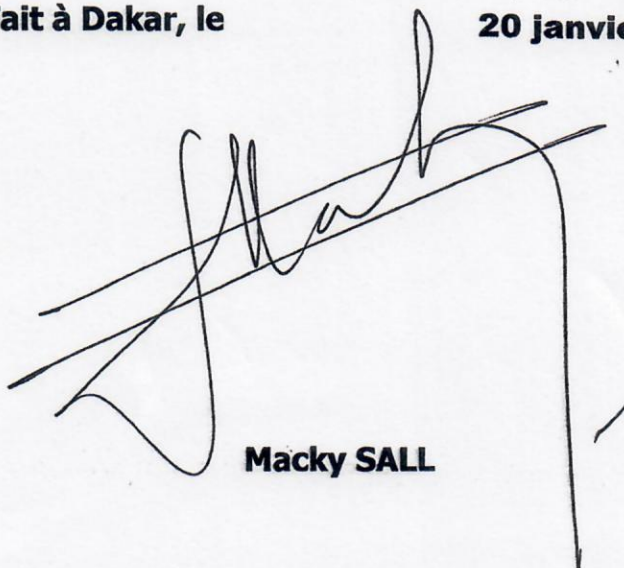
DECRETE :

Article premier. - Monsieur Mame Alassane DIAGNE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 611 503/I, précédemment Trésorier payeur régional de KOLDA, est nommé Trésorier payeur régional de Diourbel en remplacement de Monsieur Ibra Soulèye BA appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le

20 janvier 2021



Macky SALL